

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Forem propose une formation pour réduire le nombre d'accidents de tronçonneuse

Chaque année, entre 40 et 50 accidents se produisent lors de l'utilisation d'une tronçonneuse. Après le passage d'une tempête, les dégâts occasionnés dans les forêts peuvent être importants et augmentent encore un peu plus le risque d'accident. Travailler sur des chablis et autres volis ne s'improvise pas, c'est pourquoi le Forem, par le biais de son Centre de compétence Secteurs Verts, propose désormais une formation certificative d'un jour et demi unique en Wallonie afin d'utiliser une tronçonneuse en toute sécurité : le permis tronçonneuse européen.

Actuellement, la forêt en Belgique occupe 700.000 ha et compte près de 120.000 propriétaires privés (chacun possédant en moyenne 2,5 ha). La Wallonie à elle seule s'accapare plus de 555.000 ha de cette zone d'activités économique, récréative et environnementale. En Belgique, l'exploitation forestière et la transformation génèrent 5 milliards de chiffre d'affaires annuel.

Si on comptabilise tous les types de profils, le secteur de l'exploitation forestière wallonne représente à peu près 2.500 travailleurs. Or, chaque année on compte une moyenne de 40 à 50 accidents liés à l'activité professionnelle de tronçonnage. Les besoins en formation sont donc importants. Cela est d'autant plus vrai que l'indice de fréquence des accidents pour l'usage de la tronçonneuse (154 pour 1000 travailleurs) est le plus élevé dans le secteur agricole et forestier.

C'est donc pour réduire ce nombre d'accidents et assurer un meilleur niveau de maîtrise de l'activité qu'un système de certification européen a été développé par une équipe d'experts européens du secteur de l'arboriculture et de la sylviculture, avec le soutien de l'industrie, pour les utilisateurs de tronçonneuse.

En Wallonie, le Centre de compétence « Forem Secteurs Verts » est agréé par l'Agence nationale de l'EFESC (European Forestry and Environmental Skills Council) pour former et délivrer les

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

différentes certifications liées à ce permis. Il est le seul organisme de formation en Wallonie. Depuis la mi-novembre, une quarantaine de personnes ont déjà été formées.

Les formations et les certifications s'adressent tant aux demandeurs d'emploi qu'à un public professionnel : les bûcherons, les arboristes, les jardiniers spécialisés en sylviculture ou non, les pompiers, les ouvriers communaux...

Les prochaines sessions de formation en 2019 : 11 et 12 février / 18 et 28 février / 6 et 8 mars à Mainvault.

Le premier jour est consacré à la préparation des candidats pour l'épreuve. Le passage de l'épreuve s'effectue le deuxième jour. Chaque candidat passe cette épreuve individuellement.

Prix de la formation par niveau : 221 € / personne TTC – gratuit pour les demandeurs d'emploi

Renseignements et inscriptions : Centre de compétence « Forem Secteurs Verts »

Rue de la Station, 47 – 7800 Ath (Belgique)

Téléphone : +32 (0)68 25 11 76 – Fax : +32 (0)68 25 11 77

E-mail : secteurs-verts.info@forem.be

Site internet : <https://www.formation-secteurs-verts.be/>

Contact :

Thierry Ney, Porte-parole

Responsable communication corporate

071/20 67 31 – 0491/72 46 16

communication.corporate@forem.be